

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat adopte des mesures provisoires pour les zones carcérales

Pour faire face à la surpopulation carcérale, le Conseil d'Etat a pris des mesures à titre transitoire et exceptionnel. Elles visent à améliorer les conditions de détention dans les zones carcérales des polices cantonale et municipales. Le Conseil d'Etat a notamment décidé d'étendre les prestations du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP), d'installer des caméras infrarouges dans les cellules et d'allouer des renforts à la police cantonale à titre temporaire.

Le Canton de Vaud est confronté, à l'instar d'autres cantons, à une surpopulation carcérale chronique, une situation qui préoccupe le Conseil d'Etat. Pour y faire face provisoirement, des prévenus ont été maintenus dans les zones carcérales de la police cantonale et des polices municipales, en attente de places dans un établissement de détention avant jugement. L'ouverture de 80 nouvelles places de détention à la Colonie des EPO durant le premier trimestre 2014 permettra de détendre la situation, mais dans l'intervalle, le Conseil d'Etat a décidé d'une série de mesures.

Les prestations du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires seront étendues dans les zones carcérales de la Police cantonale et de Lausanne afin d'y assurer une présence médicale 7 jours sur 7 pour les soins des détenus, jusqu'ici assurés par du personnel infirmier indépendant. Des caméras infrarouges seront installées afin d'assurer la surveillance des détenus la nuit. Les lumières pourront dès lors être éteintes dans les cellules. Par ailleurs, des renforts vont être alloués à la police cantonale. D'autres mesures, telles que distribution de kits d'hygiène, mise à disposition d'habits de rechange et douches régulières, ainsi que des promenades d'une heure, ont déjà été mises en place.

Le Conseil d'Etat tient à souligner le caractère provisoire et exceptionnel de cette situation. Dans l'intervalle, conscient des difficultés, il salue l'important travail effectué par tous les intervenants de la chaîne pénale dans ces circonstances de surpopulation carcérale aiguë. Afin d'assurer le respect des droits des détenus et des conditions de

travail des collaborateurs, le Conseil d'Etat a validé ces mesures qui correspondent à l'un de ses objectifs stratégiques majeurs, contenu dans le programme de législature 2012-2017: renforcer la sécurité et lutter contre l'augmentation de la criminalité et de la violence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2013

DINT Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'intérieur, 021 316 41 51; DSE Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 14; Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, 021 316 48 01; Jean-Christophe Sauterel, police cantonale, officier de presse, 079 705 29 91.